



**CSE
SNCF
OPTIM
Services**



ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

L'UNSA-FERROVIAIRE VOUS INFORME ET VOUS ÉCOUTE

À la suite des élections professionnelles sur le périmètre OPTIM'Services, le « CSE SNCF OPTIM'Services » a été créé en mai 2024. Vos représentants UNSA-Ferroviaire ont été élus avec près de 52 % des voix. L'UNSA-Ferroviaire vous remercie à nouveau pour votre confiance !

Bureau du CSE SNCF OPTIM'Services

Le bureau est en gestion de ce nouveau CSE (mise en place, application des décisions prises par l'ensemble des élus en CSE, etc.).

**Secrétaire
du CSE**



Stéphanie GOARDOU-LEGROS
legros.s@unsa-ferroviaire.org
06 29 42 46 33

**Secrétaire adjoint
Secrétaire CSSCT**



Stéphan DELON
delon.s@unsa-ferroviaire.org
06 11 74 77 37

**Secrétaire
adjointe**



Mireille LUCAS
lucas.m@unsa-ferroviaire.org

Trésorier



Antoine RODRIGUES
rodrigues.a@unsa-ferroviaire.org
06 23 49 58 43

**Trésorier
adjoint**



Cédric LEVASSEUR
cedric.levasseur@snfc.fr

**Président
des ASC**



Pateme COPOL
copol.p@unsa-ferroviaire.org
07 85 39 51 56

Qu'est ce qui change avec ce nouveau CSE ?

Les instances représentatives du personnel

23 nouveaux élus titulaires et 23 élus suppléants pour vous représenter :

- 13 élus titulaires et 13 élus suppléants UNSA-Ferroviaire ;
- Une CSSCT (7 membres, dont 5 UNSA-Ferroviaire).

Après plusieurs mois de négociations intenses, l'UNSA-Ferroviaire a pris la décision de signer l'accord de fonctionnement du CSE SNCF Optim'Services. Cette signature valide un compromis permettant aux élus d'effectuer leur travail. Même si certains éléments de cet accord méritent encore d'être améliorés, pour l'UNSA-ferroviaire, il était essentiel de permettre à ses élus de pouvoir aller à la rencontre des salariés conformément à nos engagements de campagne.

**Vous pouvez compter sur vos élus
UNSA-Ferroviaire pour être à vos côtés toute
l'année pour faire entendre votre voix !**

- **L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**

Les activités sociales et culturelles (ASC)

Conformément à l'accord de transition signé en novembre 2023, les ASC de 2024 sont actuellement assurées par les CSE cédants.

Par exemple, si un salarié travaillait en 2023 sur le périmètre du CSE SNCF Holding, alors le CSE SNCF Holding restera le prestataire ASC jusqu'au 31 décembre 2024.

À compter du 1^{er} janvier 2025, le CSE SNCF OPTIM'Services sera le prestataire de l'ensemble des salariés de SNCF OPTIM'Services présents dans les effectifs OPTIM'Services au 30 novembre 2024 (sauf quelques exceptions ou embauches externes après cette date).

Comme vos élus UNSA-Ferroviaire s'y sont engagés, la politique ASC menée dans votre CSE sera sur la même lignée que celle des CSE confiés à l'UNSA-Ferroviaire, tels le CSE SNCF Holding, le CSE SNCF Gares & Connexions, le CSE Directions Techniques, le CSE Siège Réseau et le CSE Siège Voyageurs.

L'UNSA-Ferroviaire est attachée à une politique des activités sociales et culturelles modernes répondant aux attentes des agents. Vos élus UNSA demeurent à votre écoute ! N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux pour faire part de vos attentes.



Le nouveau site internet est en cours de conception et permettra :

- De consulter les PV des réunions plénières de CSE ;
- De sonder vos envies et vos avis afin d'adapter l'offre à vos attentes ;
- De communiquer avec l'ensemble des salariés du périmètre du CSE SNCF OPTIM'Services ;
- De faire des propositions en termes d'activités sociales et culturelles à compter de 2025 (chèques vacances, voyages, billetterie, etc.).

Ce nouveau site verra le jour **début novembre 2024**

Accord pour l'adhésion à la Convention collective du ferroviaire

L'accord d'adhésion a été signé par vos représentants UNSA-Ferroviaire le 16 septembre 2024.



■ **L'UNSA-Ferroviaire**, à vos côtés toute l'année !